



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(40)/2
4 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarantième réunion directive
Genève, 14 décembre 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU GROUPE DE PERSONNALITÉS DE LA CNUCED INTITULÉ
«RENFORCER LE RÔLE ET L'IMPACT DE LA CNUCED
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT»**

**Réflexions du Secrétaire général de la CNUCED
sur les recommandations du Groupe¹**

¹ Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	3
I. LA RAISON D'ÊTRE DE LA CNUCED ET LA CAUSE DU DÉVELOPPEMENT	3
II. POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE ET ALLIANCES DE LA CNUCED	4
III. RENDRE LA CNUCED PLUS EFFICACE ET PERFORMANTE	5
A. Recherche et analyse des politiques.....	5
B. Formation de consensus au niveau intergouvernemental	7
C. Assistance technique	10
D. Synergies et cohérence.....	11
IV. L'ACTION À MENER	11

INTRODUCTION

1. Dans le texte final concerté de l'examen à mi-parcours de l'application du Consensus de São Paulo, le Conseil du commerce et du développement a décidé d'entamer des consultations intergouvernementales qui porteraient, notamment, «sur le rapport du Groupe de personnalités constitué par le Secrétaire général de la CNUCED sur les moyens de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement, à la lumière de son mandat et conformément aux décisions et conclusions concertées» (TD/B(S-XXIII)/7 (vol. I), par. 48 a)). En conséquence, à sa cinquante-troisième session, il a décidé de convoquer une réunion directive le 14 décembre 2006.
2. Conformément à la décision du Conseil, les États membres sont saisis du rapport du Groupe de personnalités de la CNUCED intitulé «Renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement» (UNCTAD/OSG/2006/1). Ce rapport a d'abord été présenté aux États membres le 21 juin 2006 par S. E. M. F. Cardoso, Président du Groupe de personnalités et ancien Président du Brésil.
3. Le Groupe a été créé en octobre 2005 pour conseiller le Secrétaire général de la CNUCED sur la façon de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement et de recenser les stratégies que la CNUCED pouvait suivre pour s'acquitter de sa mission et de ses mandats dans le domaine du développement, tels qu'ils sont définis dans le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo. Dans son rapport, il examine les problèmes et les enjeux auxquels l'Organisation devra faire face à l'avenir, et propose 21 recommandations pragmatiques visant à renforcer le fonctionnement de la CNUCED.
4. Le rapport du Groupe contient trois types de recommandations. Si certaines propositions relèvent des compétences du Secrétaire général de la CNUCED, d'autres nécessitent l'approbation des États membres. D'autres encore doivent être examinées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre de la réforme actuelle de l'Organisation. Le présent document contient des réflexions sur ces recommandations, comme l'avaient demandé les États membres pendant les consultations informelles que le Président du Conseil a tenues en novembre 2006. Il recense les recommandations qui relèvent des compétences du Secrétaire général de la CNUCED et donne des précisions sur les autres recommandations et la manière de les mettre en œuvre. Dans ce contexte, il faut espérer que les idées et recommandations émanant du présent rapport joueront un rôle important dans la préparation de la douzième session de la Conférence.

I. LA RAISON D'ÊTRE DE LA CNUCED ET LA CAUSE DU DÉVELOPPEMENT

5. La première recommandation du Groupe de personnalités est que la CNUCED soit une initiatrice, la première à identifier et à analyser de nouvelles problématiques fondamentales telles que «l'aide pour le commerce», la question des compétences disponibles et «l'exode des cerveaux» ainsi que la mise en place d'un cadre favorisant l'investissement pour le développement, et préconise des solutions pragmatiques aux principaux problèmes et défis du développement, d'aujourd'hui et de demain. Elle est conforme au texte final concerté de l'examen à mi-parcours, dans lequel le Conseil reconnaissait que «la recherche et l'analyse à la CNUCED devraient être axées sur le développement, être indépendantes, s'appuyer sur des données solides et conduire à des travaux novateurs et pionniers sur le commerce et

le développement et les questions connexes, en allant à l'encontre des idées reçues si nécessaire et en s'intéressant à toutes les questions apparentées concernant le système économique international dans le contexte de leurs relations avec le commerce et le développement» (TD/B(S-XXIII)/7 (vol. 1), par. 28). Le secrétariat a déjà commencé à appliquer ces recommandations. Pour les publications phares à paraître en 2007, il a choisi d'aborder des questions essentielles et stratégiques revêtant un intérêt direct et immédiat pour les pays en développement et les pays en transition en vue de recenser les options qui s'offrent et leurs incidences sur le commerce et le développement: rôle de l'investissement étranger dans le développement des industries extractives, impact de l'intégration régionale sur le commerce et le développement, mobilisation des ressources internes en Afrique, etc.

II. POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE ET ALLIANCES DE LA CNUCED

6. Au chapitre II de son rapport, le Groupe de personnalités examine et propose des recommandations pragmatiques sur un certain nombre de questions essentielles, à savoir: le problème du chevauchement des activités et de l'incohérence du système des Nations Unies et la nécessité de renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies (recommandation n° 2); les compétences fondamentales de la CNUCED et la manière dont celles-ci pourraient être renforcées et recentrées (recommandation n° 3); et la manière dont la CNUCED devrait se positionner au sein du système des Nations Unies et obtenir une division plus claire des tâches, et constituer des partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé (recommandations n°s 3 à 6). Les idées novatrices et pratiques sur le renforcement de la collaboration entre la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales (recommandation n° 5), ainsi que la société civile (recommandation n° 6), méritent d'être étudiées. De même, la proposition visant à mieux positionner la CNUCED sur le plan stratégique en renforçant ses domaines fondamentaux d'activité en fonction de trois principaux critères – avantages comparatifs, différenciation et complémentarité, et interventions stratégiques et catalytiques – (recommandation n° 4) mérite d'être examinée sérieusement par les États membres. À cette fin, il faut évaluer soigneusement les mandats très larges de l'organisation, en se concentrant sur les domaines où la CNUCED peut avoir un impact efficace et optimal. S'agissant de la collaboration avec d'autres organisations, il est envisagé de revoir tous les accords de partenariat en vigueur entre la CNUCED et les départements du Secrétariat, les commissions régionales de l'ONU et les organismes de développement des Nations Unies afin de formuler une stratégie viable de renforcement de la coordination et de la coopération interorganisations. Comme l'a suggéré le Groupe, l'idée de procéder à des échanges de personnel fait déjà l'objet de discussions avec les chefs des commissions régionales, en prélude à la création d'éventuelles unités communes.

7. S'agissant de la participation de la société civile, le secrétariat réfléchit à un certain nombre d'aspects des activités de la CNUCED où des améliorations peuvent être apportées dans ce domaine. Il importera de faire participer des ONG de base originaires de pays du Sud aux travaux de la CNUCED afin de permettre aux voix souvent ignorées d'organisations de la société civile et d'ONG de ces pays d'être entendues et de trouver un écho.

III. RENDRE LA CNUCED PLUS EFFICACE ET PERFORMANTE

A. Recherche et analyse des politiques

8. Dans son rapport, le Groupe de personnalités a fait trois suggestions pour améliorer la pertinence, la cohérence et l'impact de la recherche et de l'analyse des politiques de la CNUCED, à savoir: créer un réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement (recommandation n° 7), instituer un groupe consultatif d'éminents économistes du développement (recommandation n° 8), renforcer ses principaux travaux de recherche et limiter le nombre de publications de moindre importance (recommandation n° 9). Il préconise aussi une stratégie plus efficace de communication et de diffusion des «produits» de la recherche de la CNUCED. Ces trois recommandations contribuent au consensus qui s'est dégagé au dernier examen à mi-parcours sur la nécessité de renforcer la capacité de recherche et d'analyse de la CNUCED ainsi que la relation avec les deux autres piliers des activités de l'organisation et l'impact sur ces derniers.

9. S'agissant de la création d'un réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement (recommandation n° 7), il est essentiel de recenser les organismes qui seraient de bons partenaires et de faire participer ceux qui s'occupent de promouvoir des orientations et apportent des contributions directes à l'élaboration des politiques nationales en matière de développement. Il en existe de nombreux exemples aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, ainsi que dans les pays en transition. En Chine, par exemple, ce sont le Centre de développement et le Bureau de recherche du Conseil d'État qui remplissent ces fonctions. Aux États-Unis, il s'agit notamment du Conseil des conseillers économiques auprès du Président. Il existe le Consortium pour la recherche économique en Afrique au Kenya, le Centre d'étude pour le développement (CEDES) en Argentine et l'Institut latino-américain d'études sociales (ILDIS) en Équateur. En Thaïlande, des institutions comme l'Institut thaïlandais de recherche développementale s'acquittent de ce type de mission. Un bon exemple serait, en Inde, le Conseil de recherche sur les relations économiques internationales. Au Royaume-Uni, Chatham House joue un rôle important en matière de promotion d'orientations. Parmi d'autres exemples figurent l'Institut d'études stratégiques et internationales en Indonésie, l'Institut malaisien de la recherche économique, l'Institut singapourien d'études publiques et l'Institut philippin des études de développement.

10. La création d'un réseau entre la CNUCED et des institutions aussi prestigieuses et influentes, en particulier dans les pays en développement, pourrait être un atout stratégique important pour l'organisation. Les avantages de cette proposition sont doubles. D'une part, en tant qu'instance internationale de réflexion sur le développement et qu'organisation internationale, la CNUCED pourrait servir de cadre à l'échange de points de vue, de données d'expérience et de meilleures pratiques entre groupes nationaux de réflexion sur le développement, sans faire double emploi avec eux. D'autre part, l'interaction avec les groupes nationaux de réflexion sur le développement pourrait accroître la pertinence des travaux de recherche de la CNUCED et l'aider à diffuser ses produits. Ce point de vue figure aussi dans le texte final concerté de l'examen à mi-parcours (par. 30 f). Le secrétariat compte ainsi commencer à recenser les groupes de réflexion concernés en consultation avec les États membres en vue de créer officiellement un réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement à la douzième session de la Conférence.

11. En tant qu'organisation de savoir, la CNUCED devrait rester au fait du débat actuel sur l'économie et le développement et veiller à ce que ses travaux de recherche et d'analyse, ainsi que ses discussions intergouvernementales, soient fondés sur des données crédibles et des analyses bien documentées. D'où la nécessité d'établir des relations de travail plus étroites avec d'éminents spécialistes de l'économie et du développement. C'est dans ce cadre que, dans son rapport, le Groupe de personnalités propose d'instituer un groupe consultatif d'éminents économistes du développement (recommandation n° 8) qui conseillerait la CNUCED sur son approche globale et ses priorités. L'idée n'est pas que ces économistes imposent à la CNUCED des orientations ou supervisent ses travaux. C'est là le rôle des États membres. Il s'agit simplement de demander à d'éminents économistes du développement spécialisés dans les domaines de compétence de la CNUCED de faire part de leurs enseignements et de leurs observations. Cette question continuera d'être examinée. Il est envisagé d'instituer un conseil consultatif d'éminents économistes qui soumettrait des idées aux États membres et au secrétariat pendant la préparation de la douzième session de la Conférence.

12. Un autre point important abordé par le Groupe de personnalités dans son rapport a trait à la nécessité de renforcer les principaux produits des travaux de recherche et de réduire le grand nombre de publications de moindre importance (recommandation n° 9) afin que des ressources suffisantes soient allouées aux rapports «phares» dans chacun des domaines de travail de la CNUCED. Cette recommandation, qui mérite d'être examinée sérieusement, est conforme à l'état actuel de la réflexion au sein du secrétariat et au souhait des États membres d'améliorer la qualité des publications de la CNUCED, comme en témoigne le document final de l'examen à mi-parcours. On peut envisager de prendre un certain nombre de mesures dans ce domaine. Les nombreuses publications de la CNUCED doivent être regroupées en un certain nombre de séries d'études principales, afin que les questions essentielles et nouvelles relatives au développement puissent être traitées de manière systématique et cohérente. Il sera aussi nécessaire de revoir les publications de la CNUCED et de réduire leur nombre, afin que des ressources soient réaffectées aux domaines de recherche fondamentaux définis dans le Plan d'action de Bangkok et dans le Consensus de São Paulo. On met actuellement en place un mécanisme interne d'examen plus efficace pour traiter cette question. Il importera aussi d'en finir avec l'idée selon laquelle il vaut mieux avoir le plus grand nombre de publications possible. L'accent doit être davantage mis sur la qualité des produits de la CNUCED, laquelle doit rendre des comptes au sujet de ses analyses et de ses conseils en matière de politique car de mauvais travaux de recherche peuvent déboucher sur des conclusions erronées et des orientations déconcertantes.

13. Sur la question de la communication et de la diffusion, le Groupe a fait observer à juste titre que la CNUCED avait de graves lacunes s'agissant de diffuser ses travaux de recherche et d'analyse et de faire plus largement connaître ses activités de coopération technique dans les pays bénéficiaires. Ce point a aussi été souligné par les États membres au cours des délibérations de l'examen à mi-parcours. En effet, conscient de ces déficiences, le Conseil a recommandé à la CNUCED de renforcer ses travaux de recherche et d'analyse «en élaborant une stratégie effective de diffusion et de communication, ciblant une audience plus large, y compris les décideurs et autres parties intéressées, en particulier dans les pays en développement» (par. 30 h)). Le secrétariat donne suite à cette recommandation, notamment en mettant en œuvre une stratégie de communication et de diffusion moderne.

B. Formation de consensus au niveau intergouvernemental

14. La CNUCED réexamine ses mandats tous les quatre ans, mais la structure intergouvernementale chargée de les mettre en œuvre est restée la même depuis la neuvième session de la Conférence tenue en 1996. En d'autres termes, la CNUCED utilise un vieux mécanisme pour s'acquitter des nouveaux mandats définis à Bangkok et à São Paulo. La nécessité de maintenir, au sein du système des Nations Unies, une instance intergouvernementale qui examine les problèmes que les pays en développement rencontrent ou pourraient rencontrer en matière de commerce et de développement est largement reconnue. La question est de savoir si la structure institutionnelle actuelle est efficace et rationnelle. Dans la négative, comment faire pour que les nouveaux mandats qui seront définis à la douzième session de la Conférence soient mis en œuvre de manière efficace et produisent un impact plus grand sur le «monde réel»? Ces questions sont parmi celles qui ont été abordées par le Groupe de personnalités dans ses délibérations et dans son rapport final.

15. Les recommandations que le Groupe de personnalités a formulées dans son rapport au sujet des travaux intergouvernementaux de la CNUCED portent sur trois aspects, à savoir: la culture des délibérations intergouvernementales, la structure institutionnelle et la forme que pourraient prendre les résultats de ces activités. Les propositions du Groupe de personnalités à cet égard incitent à la réflexion et méritent d'être examinées soigneusement par les États membres.

16. Les questions abordées dans le rapport portent sur la mentalité propice au changement (recommandations n^{os} 10 et 11), et l'instauration d'une nouvelle culture intergouvernementale et d'un nouveau climat de travail à la CNUCED y est préconisée. L'appel lancé aux États membres pour qu'ils abandonnent «toute posture de confrontation» et créent «un climat de confiance et de sérénité propice à un esprit de partenariat pour le développement et à un sentiment de “succès partagés”» (recommandation n^o 10) constitue l'un des principaux messages du rapport. En effet, l'affrontement ne mène nulle part et aboutit souvent à des situations où tout le monde est perdant. En fin de compte, les perdants sont les nombreux pays en développement qui ont besoin du soutien et des services de la CNUCED. L'objectif devrait être de créer un climat de confiance et de sérénité qui permette à tout le monde d'être gagnant et d'instaurer un «esprit de partenariat» à la CNUCED.

17. La recommandation relative au système de groupes (recommandation n^o 11) devrait être examinée dans ce même contexte. Le Groupe de personnalités considère que sa recommandation apporterait plus de flexibilité et contribuerait à la formation de consensus avec la participation de tous les États membres. S'agissant des réunions d'experts, il préconise la création d'un fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général pour financer la participation d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED (recommandation n^o 12). Les États membres ne sont pas sans savoir que de nombreuses consultations ont été menées avec un certain nombre d'États membres, pays développés et pays en développement, qui sont en mesure de verser des contributions. À cette date, seuls quatre pays, à savoir la Chine, l'Inde, l'Irlande et l'Italie, ont annoncé des contributions (d'un montant total de 95 000 dollars des États-Unis) affectées au financement de la participation d'experts. Même si la générosité de ces pays est de bon augure et si on espère que d'autres suivront leur exemple, il n'en reste pas moins que le montant des contributions annoncées est insuffisant et le fait que seuls quatre pays se sont montrés disposés à accorder un appui financier témoigne du manque de pérennité du système actuel. Une solution doit donc être trouvée dans les meilleurs délais. À cet égard, le rapport du Groupe de

personnalités avance des idées sur la manière dont le financement de la participation d'experts pourrait être rendu plus prévisible et les contributions des experts plus pertinentes. Ces idées méritent d'être examinées sérieusement par les États membres car, bientôt, les experts des pays en développement ne seront plus en mesure de participer aux réunions de la CNUCED.

18. La recommandation visant à accroître la pertinence des résultats du mécanisme intergouvernemental, aussi bien du point de vue du fond que de leur interaction avec les autres piliers de l'activité de la CNUCED (recommandation n° 13), repose sur une approche pragmatique et viable qui mérite d'être soigneusement examinée. Il convient de noter que l'élaboration de moyens d'action n'implique pas nécessairement que l'on doive réorienter le mandat de l'organisation au profit de l'établissement de règles. Il s'agit plutôt de fournir des instruments utiles permettant d'obtenir des résultats pragmatiques ainsi que d'apporter des contributions à l'élaboration des politiques nationales et à l'établissement de règles internationales.

19. Concernant la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, les recommandations (n°s 14 à 17) du Groupe avancent une série d'idées concrètes que les États membres devraient examiner et/ou adapter. Par exemple, il y est suggéré de transformer les réunions actuelles d'experts en groupe d'experts permanents qui examineraient des questions fondamentales de développement pendant une plus longue période (recommandation n° 14). Cette proposition procurerait de grands avantages et aiderait à dissiper les inquiétudes quant à l'impact de ces réunions, comme en témoigne particulièrement l'expérience positive des deux groupes d'experts «permanents» actuels, à savoir le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) et le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. En outre, une proposition analogue a été formulée au paragraphe 32 h) du document final concerté de l'examen à mi-parcours.

20. Le regroupement et la rationalisation des trois commissions actuelles (recommandation n° 15) sont aussi proposés dans le rapport du groupe. Ils n'impliqueraient pas un changement radical. Ils anticiperaient la réorganisation des commissions actuelles en fonction des trois domaines fondamentaux directement pertinents pour la CNUCED, à savoir: le commerce, l'investissement et la technologie. La logique consiste à simplifier les ordres du jour des commissions afin de les recentrer sur les activités fondamentales de la CNUCED et de permettre aux États membres de les examiner de manière plus efficace et intégrée. L'objectif n'est donc pas de réduire l'éventail des questions couvertes par les trois commissions, ni de les examiner de manière moins attentive. Au contraire, il est de faire en sorte que les débats soient approfondis et plus ciblés. Toutes les questions relevant actuellement de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (facilitation du commerce et internationalisation des entreprises) peuvent être confiées soit à la Commission du commerce soit à la Commission de l'investissement.

21. Le Groupe de personnalités propose aussi de créer une commission s'occupant de la technologie. Le Consensus de São Paulo appelle de ses vœux le renforcement des travaux de la CNUCED dans ce domaine, aussi bien sous la forme d'analyses des politiques que de travaux de recherche approfondis sur les meilleures pratiques en matière de transfert de technologie et de modernisation technologique. Lors de la rédaction de son rapport, le Groupe attendait les décisions du Conseil économique et social sur le rôle de la Commission de la science et de

la technique au service du développement dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a envisagé une réorientation éventuelle des activités de la Commission au profit des technologies de l'information et de la communication ainsi que ses incidences sur les questions scientifiques et techniques plus larges relevant de la Commission, et a estimé qu'une troisième commission pourrait être créée pour assurer la continuité des travaux sur les questions habituelles de technologie (transfert de technologie, science et innovation) au sein de la CNUCED. Cela permettrait aussi de faire examiner ces questions intégralement et efficacement par l'ensemble des États membres de la CNUCED, et non plus par un organe d'experts à composition limitée (à savoir la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social). Toutefois, comme le Conseil économique et social a décidé que la Commission conserverait ses mandats traditionnels, la création d'une commission de la technologie, proposé par le Groupe de personnalités, s'impose moins. Par ailleurs, il est rappelé aux États membres qu'au paragraphe 32 g) du document final de l'examen à mi-parcours, le Conseil a envisagé de créer une commission de la mondialisation et des questions systémiques, et que ce sujet pourrait être abordé dans le cadre de la douzième session de la Conférence.

22. En ce qui concerne le Conseil du commerce et du développement, le Groupe de personnalités a examiné les méthodes de travail du Conseil et son efficacité en tant qu'instance de formation de consensus. Il a aussi évalué l'intérêt et les contributions du débat de haut niveau du Conseil ainsi que les moyens de le rendre plus efficace. Les idées novatrices émises sur les moyens d'améliorer le rôle et la structure du Conseil méritent d'être étudiées (recommandation n° 16). Toutefois, la proposition du Groupe de personnalités devrait être analysée en liaison avec la recommandation visant à créer un réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement (recommandation n° 7), dont les délibérations annuelles enrichiraient les débats du Conseil. Le Groupe de personnalités estime aussi que le débat de haut niveau de la CNUCED n'attire pas des représentants de haut niveau et ne favorise pas les types de dialogue et d'interaction dont le Conseil a besoin pour devenir une véritable instance de formation de consensus. Il a proposé de remplacer le débat de haut niveau soit par un dialogue multipartite (auquel participeraient des représentants du secteur privé et de la société civile) soit par un forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement qui se tiendrait tous les deux ans. Il considère qu'un forum mondial sur les grands problèmes relevant de la compétence fondamentale de la CNUCED attirerait des représentants des principaux ministères et d'autres acteurs de haut niveau. Les avantages et les inconvénients de ces propositions devront être examinés attentivement.

23. Par ailleurs, la proposition du Groupe de personnalités de «biennialiser» les sessions de la Conférence (recommandation n° 17) mérite d'être examinée sérieusement. Si la session de la Conférence se tenait tous les deux ans, cela permettrait d'actualiser les mandats de l'organisation et de tenir compte des dernières tendances, d'aligner le processus budgétaire de l'organisation sur le cycle budgétaire de l'ONU et de faire participer différents acteurs. Les fonctions du Conseil du commerce et du développement consistant à donner des orientations sur la mise en œuvre des mandats en sortiraient renforcées et l'examen à mi-parcours deviendrait superflu. Si la session biennale de la Conférence portait à chaque fois sur un grand thème, elle pourrait être mieux ciblée et attirer plus facilement des ministres en charge d'autres ministères que ceux traitant du commerce. Le point fondamental est que la session de la Conférence devrait être davantage axée sur l'examen des grands problèmes de fond qui se dégagent et qui présentent un intérêt dans le «monde réel», plutôt que sur la négociation des mandats de l'organisation et de

son programme de travail. Les gains d'efficacité provenant d'un raccourcissement de la préparation et de la durée de la session ainsi que de la suppression de l'examen à mi-parcours entre les sessions devraient justifier une plus grande fréquence des sessions.

24. Que la session de la Conférence soit «biennalisée» ou non, le Forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement – outre ses avantages propres (par exemple celui de la participation efficace de multiples acteurs) – pourrait servir de préparation de fond à la Conférence. L'un des avantages est que le processus «de réflexion collective» du Forum mondial pourrait déboucher sur des idées qui seraient retenues dans les projets de document final de la Conférence, favorisant ainsi un «partenariat».

C. Assistance technique

25. Concernant l'assistance technique, le Groupe de personnalités estime que la CNUCED devrait: accroître sa participation aux mécanismes mis en place au niveau des pays et aux programmes régionaux de développement (recommandation n° 18); regrouper ses très nombreux projets en quatre ou cinq grands programmes de coopération technique (recommandation n° 19); diversifier ses sources de financement (recommandation n° 19); et envisager de se doter d'un organe consultatif pour l'assistance technique (recommandation n° 20).

26. La proposition d'adapter l'assistance technique de la CNUCED aux nouvelles orientations de la stratégie globale d'assistance technique de l'ONU visant à assurer «dans les pays une présence des Nations Unies qui soit plus efficace, rationnelle, cohérente et concertée et qui donne de meilleurs résultats» est excellente et mérite d'être examinée sérieusement. La CNUCED n'est pas suffisamment présente dans les pays et ne contribue pas de manière notable au programme d'assistance technique du système des Nations Unies aux pays. En outre, au niveau national, la CNUCED coopère avec plusieurs partenaires différents, ce qui ne fait que fragmenter un peu plus ses activités. En conséquence, les contributions potentielles de l'assistance de la CNUCED ne sont pas pleinement reconnues au niveau national par les gouvernements et d'autres acteurs. La mise en œuvre des recommandations du Groupe de personnalités aura pour effet de rendre la CNUCED plus présente et plus pertinente dans les pays et sera conforme au document final du Sommet mondial de 2005. Tout en se conformant à l'approche globale «unificatrice» du système des Nations Unies dans chaque pays, la CNUCED continuera d'apporter une assistance technique aux pays en développement aux niveaux interrégional, régional et sous-régional.

27. La recommandation n° 19 appelle des éclaircissements. La CNUCED fait face à un certain nombre de problèmes dans l'exécution de ses activités d'assistance technique. Ses programmes de coopération technique sont très largement répartis entre un grand nombre de pays et de projets et sont financés par des ressources relativement modestes. Il s'agit d'une critique qui a été formulée par des auditeurs et des évaluateurs. La CNUCED a besoin de mettre ses activités d'assistance technique davantage en conformité avec ses mandats fondamentaux, c'est-à-dire de regrouper ses nombreux projets en un petit nombre de grands programmes axés sur de larges thèmes en vue d'optimiser leur impact et leur efficacité. Cette approche programmatique contribuerait aussi à accroître la prévisibilité et la pérennité des activités d'assistance technique de la CNUCED, ainsi que leur capacité de répondre de manière plus flexible aux besoins des pays en développement.

28. Un grand nombre de ces questions ont été abordées lors de l'examen à mi-parcours, comme en témoigne le document final concerté (par. 33 à 38). Dans le cadre de la réforme interne de l'organisation, un comité interdivisions d'examen de la coopération technique est en cours de constitution; il sera chargé d'évaluer et de suivre les propositions de projet d'assistance technique ainsi que de renforcer les liens entre les travaux de recherche et d'analyse et la coopération technique et d'améliorer l'exécution des activités, l'établissement des rapports et la collecte de fonds.

29. Concernant les aspects financiers de l'assistance technique, les préoccupations du Groupe de personnalités au sujet de l'insuffisance des ressources et de la nécessité d'élargir les sources de financement sont pleinement justifiées et il sera instructif d'entendre l'avis des délégations sur ce thème, surtout concernant la question du recours aux programmes de pays financés par des donateurs bilatéraux.

30. Dans son rapport, le Groupe de personnalités suggère aussi de mettre en place un nouveau mécanisme de coordination et de coopération en matière d'assistance technique (recommandation n° 20). En substance, cette recommandation vise à faire participer les représentants des institutions nationales d'aide au développement et des organismes bénéficiaires aux délibérations de la CNUCED sur la coopération technique. L'idée est de s'assurer que les contributions et activités extrabudgétaires de la CNUCED sont conformes aux besoins réels des pays en développement et d'établir une programmation conjointe pour la coopération technique, au lieu que les projets soient financés de manière ad hoc par des donateurs ou par le secrétariat.

D. Synergies et cohérence

31. La recommandation n° 21 porte sur la manière d'accroître les synergies et la cohérence au sein de l'organisation ainsi que la coopération avec d'autres organisations internationales. Ces questions sont au cœur des efforts déployés pour revitaliser l'organisation, et le Groupe de personnalités affirme à juste titre qu'un mécanisme central interne chargé de l'intégration verticale et horizontale ainsi que des questions interorganisations aiderait la CNUCED à combler ses lacunes dans ce domaine. Enfin, un cadre a été mis en place, dans lequel les grandes publications du secrétariat bénéficient de contributions interdivisions et font l'objet d'un échange de vues, conformément à l'approche intégrée des activités de la CNUCED. En outre, un conseil scientifique et technique a été créé sous la présidence du Secrétaire général adjoint pour coordonner les travaux du secrétariat dans les domaines de la technologie et des TIC. Le secrétariat donne aussi suite aux suggestions du Groupe de personnalités concernant la mise en place de capacités interdivisions permettant de «parer au plus pressé» ainsi que la constitution d'une équipe spéciale chargée de donner des conseils sur les orientations stratégiques.

IV. L'ACTION À MENER

32. La conclusion générale la plus importante du Groupe de personnalités est que la CNUCED garde sa raison d'être et a besoin d'être renforcée et non pas affaiblie. Il s'agit d'un message fort dans le cadre du processus de réforme du système des Nations Unies. Le Groupe de personnalités insiste sur quatre points importants. Premièrement, il demande à l'institution de s'adapter à l'évolution mondiale. Deuxièmement, il appelle de ses vœux l'instauration d'un esprit de partenariat et d'un sentiment de «succès partagés». Troisièmement, il se soucie de

l'efficacité, de l'impact de la CNUCED. Quatrièmement, il réaffirme le statut de l'organisation en tant qu'organe de réflexion reposant sur les trois piliers de son activité et jouant le rôle de pionnière. La CNUCED doit entendre cet appel et se montrer à la hauteur de la tâche qui l'attend. Elle ne doit pas fuir ses responsabilités.

33. Ainsi, à sa douzième session, la Conférence devra peut-être examiner deux séries de questions, à savoir des questions institutionnelles et des questions de fond. Les unes et les autres font partie intégrante de la préparation de la session et ce processus devrait être transparent et ouvert.

34. Le rapport du Groupe de personnalités est présenté à un moment où la réflexion et le renouvellement des engagements sont indispensables car la CNUCED s'attellera bientôt à la préparation de la douzième session de la Conférence qui doit se tenir au Ghana. Il mérite d'être examiné attentivement en vue de poursuivre et de réaliser concrètement les objectifs de l'organisation. Il faut espérer que les États membres l'étudieront soigneusement et que le secrétariat collaborera étroitement avec eux afin d'accroître le rôle et l'impact de la CNUCED dans le domaine du développement.
